



# Politique d'engagement de GLC

Signataire de:



## Objectif

Filiale canadienne de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, GLC Groupe de gestion d'actifs (GLC) gère un actif réparti dans un éventail de catégories d'actif traditionnelles, spécialisées et non traditionnelles avec pour objectif absolu d'offrir aux clients un excellent rendement des placements à long terme.

La politique d'engagement de GLC Groupe de gestion d'actifs vise à officialiser la conviction selon laquelle l'engagement actif auprès des sociétés détenues, plutôt qu'un simple exercice de dessaisissement, permet effectivement de bonifier les processus de placement rigoureux actuels. En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI), GLC s'est engagée à adhérer à des principes d'investissement responsable et elle considère les activités relatives à l'engagement comme essentielles à cette démarche.

## Politique d'engagement

Dans les situations où elle jugera approprié et conforme à ses processus de placement rigoureux actuels de le faire, GLC entamera le dialogue avec des équipes de direction de société (directement ou indirectement au moyen du processus de vote) sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

GLC ciblera les occasions d'entamer un dialogue ouvert avec les sociétés détenues pour mieux comprendre les politiques de gestion des risques liés aux facteurs ESG, permettre aux sociétés d'avoir une meilleure connaissance de ses processus de placement ou encore discuter et évaluer la réponse à des controverses mettant à risque la valeur pour les actionnaires.

## Détermination des occasions d'engagement

GLC évalue les occasions de s'engager auprès des sociétés en prenant en considération l'ampleur de la question ESG par rapport au profil risque-rendement du titre détenu, l'importance de la position à l'intérieur d'un portefeuille donné, l'exposition de GLC ou son influence par rapport à la société dans l'ensemble et la création de valeur prévue à long terme découlant d'un engagement réussi.

GLC s'engagera auprès des sociétés sur une multitude de sujets ESG, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- La qualité de la divulgation de renseignements et de la transparence au sujet des facteurs ESG;
- Les controverses importantes;
- Les questions soulevées par les clients dans leurs demandes présentées à GLC;
- La structure, la diversité et la fonction de surveillance du conseil;
- La gestion des capitaux;
- Les droits des actionnaires minoritaires;
- Les changements climatiques, la pollution et d'autres préoccupations concernant la gestion environnementale;
- La santé et la sécurité, les relations de travail et d'autres questions sociales; et
- D'autres questions relatives aux objectifs de développement durable des Nations unies.

À l'occasion, il se peut que GLC entame le dialogue avec des décideurs politiques, y compris des organismes de réglementation, lorsqu'elle juge qu'une telle démarche est appropriée et bénéfique pour ses clients.

## Méthodes d'engagement

En tant que gestionnaire d'une variété de catégories d'actif, GLC s'engage en sa qualité de gestionnaire à la fois d'actions et de titres à revenu fixe.

Selon la question soulevée, les équipes responsables des placements de GLC feront appel à l'une des trois méthodes d'engagement suivantes :

### 1. Dialogue à l'interne avec les sociétés détenues par :

- Des conférences avec les investisseurs;
- Des réunions avec les équipes de direction concernées; et
- Des lettres aux membres de la direction.

### 2. Participation à des efforts d'engagement conjoints comme :

- Appui des propositions des actionnaires;
- Participation à des efforts conjoints avec les actionnaires; et
- Collaboration avec le partenaire de recherche indépendant à l'avant-plan de l'industrie dans le but d'améliorer les pratiques de divulgation des sociétés détenues en matière de facteurs ESG.

### 3. Adoption de processus de vote par procuration en tant qu'outil d'engagement :

- GLC fait appel à un service de vote par procuration de pointe pour l'administration du processus;
- Les gestionnaires de portefeuille individuels adhéreront aux lignes directrices de GLC pour le vote par procuration; et
- Les lignes directrices de GLC pour le vote par procuration seront fournies aux clients qui en font la demande.

## Surveillance et présentation de l'information

Les engagements de GLC en matière de facteurs ESG seront documentés de manière à inclure un suivi des points de discussion, des résultats, de la rétroaction et des mesures à prendre, s'il y a lieu.

Tous les ans, GLC produira un aperçu général de ses initiatives d'actionnariat actif par l'entremise du processus de déclaration publique aux termes des UN PRI. GLC fournira de plus amples renseignements sur les engagements pris relativement aux avoirs du portefeuille du client à la demande de ce dernier.

## Préoccupations liées à la gouvernance

GLC reconnaît le risque de conflit d'intérêts ou de possession d'information importante non publique pouvant découler de son engagement. Les employés de GLC sont tenus d'adhérer en tout temps à ses politiques et procédures en matière de conformité, y compris la politique régissant les conflits d'intérêts, et d'attester cette adhésion annuellement.

La présente politique d'engagement est réévaluée périodiquement par le comité de GLC chargé de l'investissement responsable, composé notamment du président et chef des placements, du vice-président, Marketing, du chef de la conformité et de l'analyste des facteurs ESG de GLC. GLC passera sa politique en revue au moins tous les deux ans.